



Fédération SUD Éducation
17, Bld de la Libération, 93200 St Denis
Tél. : 01 42 43 90 09 ■ Fax : 09 85 94 77 60
fede@SUDeducation.org ■ www.SUDeducation.org



COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU 9 AVRIL 2014

DÉCLARATION DE LA FÉDÉRATION SUD ÉDUCATION

En ce premier CTM suivant le remaniement ministériel, la fédération des syndicats SUD Éducation saisit cette occasion pour rappeler que la réforme dite des **rythmes scolaires** telle qu'elle est imposée malgré l'opposition d'une grande majorité des personnels concernés, malgré les mobilisations importantes, ne va pas dans le sens de l'intérêt des élèves et dégrade le service public national de l'École. Nous demandons la suspension de son application et **l'abrogation** du décret.

Nous rappelons aussi les engagements pris par le futur président de la République en campagne concernant la scolarisation des élèves porteurs de handicap. Le 22 août dernier, Messieurs les ministres Ayrault et Peillon annonçaient la fin de la **précarité pour les Auxiliaires de Vie Scolaire**. La réalité est qu'en 2014 seulement 2500 des 28 000 AED-AVS actuels auront accès au CDI, pour une même quotité de service soit un revenu entre 600 et 700 euros mensuels en moyenne. On appréciera ce que veut dire « mettre fin à la précarité » des personnels avec cette mesure phare de la **Refondation de l'École**.

D'ailleurs 50 000 EVS, soit 60% des accompagnant-e-s ne sont pas concerné-e-s par le dispositif. Enfin la professionnalisation de ces personnels repose essentiellement sur les 120 heures de formation : nous sommes bien loin d'un métier et de conditions de travail et de vie décentes, bien loin des préconisations rendues au printemps dernier.

C'est pourquoi SUD Éducation s'est associée, avec la CGT Educ'Action, les syndicats lycéens, des collectifs d'Auxiliaires de Vie scolaire, les associations de parents d'enfants porteurs de handicap à **la journée de mobilisation du 2 avril** et continuera à porter les revendications de ce collectif pour une scolarisation de tou-te-s les enfants et la **fin du statut précaire des personnels dédiés à l'aide à la personne**. L'Éducation nationale doit porter d'autres valeurs que le mépris banalisé des métiers de l'aide à la personne.

La nomination d'un nouveau ministre en conséquence d'un désaveu massif exprimé dans les urnes le mois dernier est aussi l'occasion pour les personnels et leurs organisations de dénoncer les engagements pris par ce gouvernement en matière d'austérité : nous voulons une juste répartition des richesses, pas « **le pacte de responsabilité** » avec 50 nouveaux milliards offerts aux revenus du Capital financés sur les salaires, les services publics, la protection sociale.

Toutes les réformes qui attaquent les services publics, encouragent la **décentralisation** au détriment d'un véritable maillage territorial (en particulier pour l'enseignement professionnel et le service de l'orientation), menacent les statuts, accompagnent le gel de la **valeur du point d'indice** et l'élargissement des missions, toutes ces réformes doivent être dénoncées.

Il faut travailler moins pour travailler toutes et tous avec un revenu décent. **La fédération SUD Éducation appelle donc à la grève le 15 mai sur les salaires et l'emploi.**

Les charges de travail supplémentaires doivent se traduire par du temps de **décharge de service** et non des primes ou indemnités. Nous attendons des **créations de postes** à hauteur des besoins qui eux augmentent (évolution démographique, élargissement et massification des publics), une vraie politique d'**éducation prioritaire** qui ne restreignent pas drastiquement le nombre d'établissements et écoles concernés par les moyens spécifiques. Nous attendons la déconnexion du **temps élèves du temps de service des enseignant-e-s du 1^{er} degré** comme dans le second degré, un moratoire sur les **fermetures de CIO**, une vraie revalorisation de **la voie professionnelle** comme partie intégrante d'un service public national polytechnique pour toutes et tous, la **titularisation sans condition** des personnels précaires sans perte de salaire.